

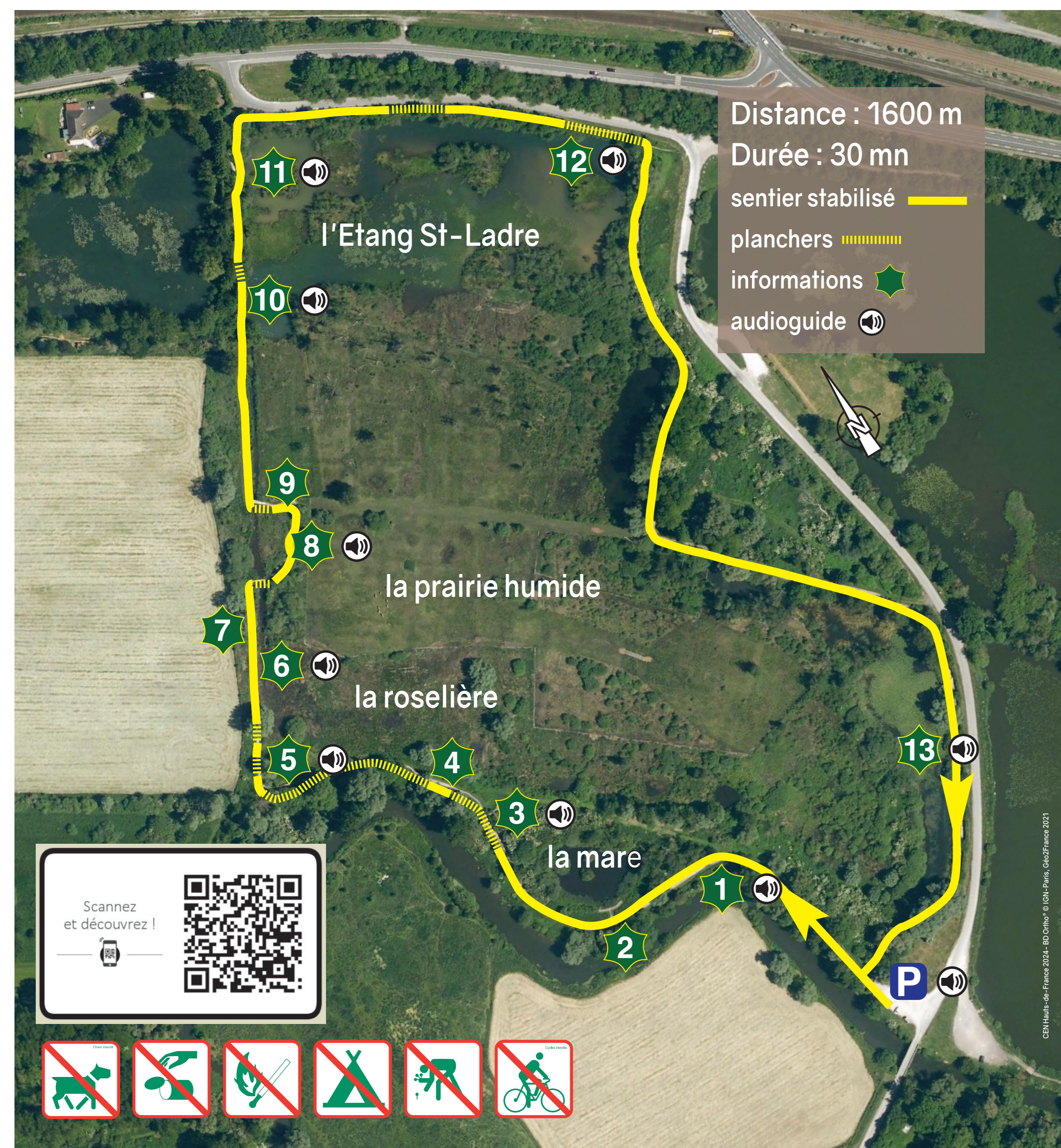
Une nature préservée aux portes d'Amiens



Le Nénuphar blanc

Une réserve naturelle est un espace naturel remarquable protégé légalement par décret interministériel pris en Conseil d'État. La réserve naturelle nationale de l'Étang-Saint-Ladre est créée en 1979 et dispose d'un règlement particulier propre à tout son territoire, qui couvre 13.5 hectares. Le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France en est le gestionnaire. Afin de rendre accessible au plus grand nombre ce patrimoine naturel, un sentier de visite périphérique, équipé de bornes pédagogiques et d'un audioguide, a été aménagé.

Le long du parcours, vous trouverez des bornes numérotées, représentées sur le plan ci-dessous. Elles renvoient vers le livret guide de la réserve naturelle, document disponible en mairie, auprès du Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France ou encore téléchargeable sur www.cen-hautsdefrance.org



🔊 Etapes de l'audioguide (3 langues : français, anglais, néerlandais) :

- | | |
|--|---|
| 1 L'Avre, une rivière perchée dans son lit ! | 8 La prairie humide |
| 2 La mare et ses ceintures | 9 La moliniaie, prairie des herbes bleues |
| 3 Le marais, un paysage en perpétuelle évolution | 10 L'étang Saint-Ladre |
| 4 Les saules têtards | 11 La tourbière flottante : le radeau |
| 5 À l'ombre des grands arbres | 12 Des bois sur l'eau |
| 6 La roselière, domaine des oiseaux | 13 Une jungle sous l'eau ? |
| 7 Les prairies de Fortmanoir | |



Recommandations

Le site est réglementé. Comme il convient lorsqu'on se promène dans la nature, il est demandé au visiteur d'adopter un comportement respectueux vis-à-vis de la faune et de la flore, ainsi que des équipements qui bordent le sentier de visite. Observer le règlement de la réserve est le meilleur moyen de respecter les autres.

Le règlement interdit :

- de quitter le chemin de découverte,
- les chiens, même tenus en laisse,
- de déranger et de prélever quelque animal ou végétal que ce soit, en entier ou pour partie,
- d'abandonner tout déchet quel qu'il soit (mégot, mouchoir en papier, déjection),
- d'introduire des espèces végétales et animales,
- de camper ou de bivouaquer, de porter et faire des feux, de pique-niquer, d'utiliser tout moyen de déplacement individuel (vélos, trottinette électrique etc...), sous peine d'amende.

Merci pour votre compréhension et votre collaboration. Bonne visite !

Un joyau écologique et paysager

Ce marais, propriété de la commune de Boves, héberge des plantes et des animaux (libellules, mammifères, oiseaux, poissons, reptiles et amphibiens, mollusques...) dont certaines espèces sont rares ou en voie de disparition. Plus d'une trentaine d'espèces sont protégées par la loi au plan national ou européen, ce qui a motivé son classement en réserve naturelle.

REJOIGNEZ LE CONSERVATOIRE

Découvrez + de 570 sites en Hauts-de-France

Adhérez en ligne : www.cen-hautsdefrance.org/adherer

Le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France est membre du réseau national des Conservatoires d'espaces naturels.

Numéros d'urgence : 18 (Pompiers) / 114 (n° d'appel d'urgence pour les personnes avec des difficultés à entendre ou à parler - gratuit, accessible par SMS ou fax).

Pour tout renseignement, merci de contacter :

- Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France : Tél. 03 22 89 63 96 / courriel : contact@cen-hautsdefrance.org www.cen-hautsdefrance.org
- Mairie de Boves : rue Victor Hugo - 80440 Boves - Tél. 03 22 35 37 37 courriel : mairie.boves@laposte.net



Le Blongios nain, oiseau rare et discret, fréquente les roselières.



La mosaïque de milieux naturels (prairies, roselières, tremblants et pièces d'eau) est le résultat d'anciennes activités humaines liées au marais.

Les marais tourbeux de la vallée de l'Avre

Dans un contexte profondément modifié par les activités humaines, la réserve fait figure d'exception écologique, heureusement insérée dans le complexe des marais tourbeux de la vallée de l'Avre. Le marais Saint-Ladre est classé en zone Natura 2000, c'est-à-dire reconnu au plan européen comme l'un des écosystèmes naturels à protéger prioritairement. En créant la réserve naturelle en 1979 pour protéger durablement le marais contre les décharges sauvages, les remblaiements et les activités de valorisation parfois menaçantes, la collectivité a préservé une zone humide et inondable, qui tient toute son originalité de son caractère à la fois tourbeux et alcalin (alcalinité de l'eau des sources qui alimentent le marais). Au cours de la visite, vous découvrirez certaines propriétés de ces tourbières alcalines. La réserve naturelle de l'Étang Saint-Ladre est une étape du «Circuit des Tourbières» en Hauts-de-France.



L'Orchis négligé



La Grande Douve

LE CIRCUIT DES TOURBIÈRES

5 tourbières, 5 sentiers

Découvrez les sentiers répartis au sein des cinq tourbières des Hauts-de-France.

Elles appartiennent à une formation de zones humides exceptionnelle en Europe.

